



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (14) : ACEVEDO Nicolas, BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PAGE Sébastien, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Absents excusés (1) : CLAUDON Baptiste

Secrétaire de Séance : Florence PERRIER

COMPTE-RENDU DU 8 MARS 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 8 mars 2021.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **APPROUVE** le compte administratif de Mr le Maire détaillé dans le tableau ci-dessous.

Le compte de gestion de la Trésorière n'ayant pas été reçu, il sera approuvé lors d'une prochaine séance.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses = 386 977,04 €
	Recettes = 522 672,89 €
	Excédent = 135 695,85 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses = 361 792,02 €
	Recettes = 339 985,38 €
	Déficit de l'exercice = 21 806,64 €
	Soldes des restes à réaliser = 110 769,22 €
	Résultat cumulé = - 132 575,86 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 et constatant les résultats de clôture, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat de Fonctionnement = + 135 695,85 €		
Recettes d'Investissement	Compte n° 1068	135 695,85 €
Résultat d'Investissement = - 21 806,64 €		
Dépenses d'Investissement	Compte n° 001	21 806,64 €

ADOPTION DES RESTES A REALISER 2020

Mr le Maire rappelle que Les restes à réaliser correspondent, en Section Investissement, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12, et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADOpte** l'état des restes à réaliser suivant :

DEPENSES		
Imputation	Objet	Montant
2111	Acquisition de diverses parcelles	688,60 €
2112	Régularisations foncières	27 030 €
2151	Chemin du Buloz Maîtrise d'œuvre Pont du barrillet	32 100 €
2151-12	Cheminement piétons	74 170,62 €
21318	Porte entrée Maison des Associations	4 620 €
TOTAL DEPENSES		138 609,22 €
RECETTES		
Imputation	Objet	Montant
1328	SDES Eclairage public	1 840 €
1321-12	DETR Cheminement piétons	26 000 €
TOTAL RECETTES		27 840 €
SOLDE RAR		110 769,22 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **APPROUVE** le budget primitif 2021 arrêté comme suit : Fonctionnement : 478 302 €
Investissement : 249 676 €

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

La réforme fiscale visant à supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit, depuis le 01/01/2021, par un nouveau schéma de financement des collectivités locales : la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est affectée aux communes.

Les taux de taxe foncière bâtie seront votés par rapport à un taux de référence qui correspond à la somme de taux 2020 de la commune et du département (10,48 + 11,03 = 21,51 %).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

⇒ **APPLIQUE** pour l'année 2021, les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 21,51 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 58,58 %

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Après avoir délibéré, avec 2 voix « contre » (Mr Jacques TORNIER et Mme Anne-Marie GARDET), le Conseil Municipal
⇒ **DECIDE** de renouveler la somme de 100 € octroyée à chaque Association de la Commune (sauf pour une Association subventionnée l'année dernière pour un projet bien particulier et le Sou des Ecoles qui continuent de percevoir 40€/élève).

Mme Anne-Marie GARDET tient à préciser son vote « contre ». Elle préférerait subventionner des Associations qui offrent des activités pour les enfants. En tant qu'adulte, chacun peut subvenir à ses loisirs. Elle précise également que les subventions communales ne sont, en générale, pas utilisées pour faire baisser les cotisations des adhérents.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'URGENCE COVID

Le Département de la Savoie agit au quotidien depuis le début de la crise sanitaire de la COVID. Il poursuit notamment son soutien à l'activité et aux populations.

Les collectivités peuvent solliciter une aide du Département pour couvrir une partie des dépenses liées au COVID (acquisition de masques et gel hydroalcoolique, entretien spécifique lié au COVID des locaux publics...).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal

⇒ **DEMANDE** une aide financière au Département au titre du fonds d'urgence COVID.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **DEMANDE** une subvention en Préfecture pour ces travaux.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ▶ Le Conseil Municipal est informé que :
 - « La Petite Echappée des Bauges – Edition 2021 » passera par la Commune. Il s'agit d'une boucle à vélo, qui consiste à une découverte familiale des patrimoines et des paysages, jalonnée d'énigmes. Cette échappée passera par Verrens-Arvey le 29 mai et s'arrêtera à la Chapelle de Samuaz.
 - Le centre de vaccination covid est opérationnel à Frontenex depuis le 30 mars dernier. Pour l'instant, sont vaccinables : les plus de 70 ans sans comorbidité.
- ▶ Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H30